

# ASSOCIATIONS

## COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

**Nom de l'association :**

**Année :**



# INFORMATIONS PRATIQUES

**LE COMPTE-RENDU A POUR OBJET LA DESCRIPTION DES OPÉRATIONS COMPTABLES QUI ATTESTENT DE LA CONFORMITÉ DES DÉPENSES EFFECTUÉES À L'OBJET DE LA SUBVENTION.**

Ce compte-rendu est à retourner au Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre en même temps que la demande de subvention de l'exercice prochain.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. UN BILAN QUALITATIF DE L'ACTION RÉALISÉE
2. UN TABLEAU DE SYNTHÈSE
3. DONNÉES CHIFFRÉES : ANNEXE

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

# 1 - BILAN QUALITATIF DE L'ACTION RÉALISÉE

## IDENTIFICATION

Nom :

Numéro de SIRET : \_\_\_\_\_

Numéro RNA ( ou à défaut celui du récépissé en préfecture) : \_\_\_\_\_

---

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

# 2 - TABLEAU DE SYNTHÈSE

EXERCICE DE L'ANNÉE

CHARGES	PRÉVISIONS	MONTANT	PRODUITS	PRÉVISIONS	MONTANT
60 - Achats			70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation		
			Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre		
61 - Services Extérieurs			Communes		
Locations					
Entretien et réparation					
Assurance			Communautés de communes ou d'agglomérations :		
Documentation			Conseil-s Départemental(aux) :		
62 - Autres services extérieurs			Conseil-s Régional(aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication			Agence nationale du sport		
Déplacements, missions			Autres :		
Services bancaires, autres					
63 - Impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
Impôts et taxes sur rémunération			Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Autres impôts et taxes			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
64 - Charges de personnel			Autres établissements publics		
Rémunération des personnels			Aides privées (fondation)		
Charges sociales			75 - Autres produits de gestion courante		
Autres charges de personnel			756. Cotisations		
65 - Autres charges de gestion courante			758. Dons manuels - Mécénat - Sponsoring		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfiques; Participation des salariés			79 - Transfert et charges		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)</b>					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel Bénévole			875 - Bénévolat		
<b>TOTAL DONT CVN</b>			<b>TOTAL DONT CVN</b>		

# 3 - DONNÉES CHIFFRÉES : ANNEXE

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée <sup>1</sup> :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)  
représentant(r) légal(e) de l'association

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_      À

SIGNATURE

1 - LES « CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES » CORRESPONDENT AU BÉNÉVOLAT, AUX MISES À DISPOSITION GRATUITES DE PERSONNES AINSI QUE DE BIENS MEUBLE (MATÉRIEL, VÉHICULES, ETC.) OU IMMEUBLES. LEUR INSCRIPTION EN COMPTABILITÉ N'EST POSSIBLE QUE SI L'ASSOCIATION DISPOSE D'UNE INFORMATION QUANTITATIVE ET VALORISABLE SUR CES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AINSI QUE DE MÉTHODES D'ENREGISTREMENT FIABLES : VOIR LE GUIDE PUBLIÉ SUR « WWW.ASSOCIATIONS.GOUV.FR »